



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*2<sup>ème</sup> réunion : le quorum n'étant plus atteint lors de la convocation pour la séance du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois à trois jours au moins d'intervalle. Le Comité Municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.*

L'an deux mille vingt-trois, le **3 octobre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire.**

### Etaients présents :

M. CANCOUËT Patrick - M. CLOUET Marc - Mme CHAUVEAU Ghislaine - Mme NUNES Jennifer - M. CITO Ferdinando - Mme COUDRIER Laura - M. GIRARD Denis - Mme CAPITAINE Amalia - Mme MUGNIER Annie - M. HARLE Sylvain - M. JOLY Denis - M. MOINIER Fabien - M. CORINTHE Lucien - M. JEFFROY François - Mme DERKAOUI Bouchra - M. MOUSSARD Paul - Mme JOUSSERAND Celia - M. HERCYK Philippe - M GEFROTIN Philippe.

### Absents :

M. CAVALIERI Michaël - M. LEFFET Ludovic - Mme BARQUILLA Cindy - Mme YORAT Fatma - M. KLIPFEL Lucien - M. BOISSEAU Guy - Mme STEINMANN Claudine - Mme RUYAULT Deborah - M. DUBOS Guillaume - Mme DEGLIAMÉ Carmela

### Pouvoir :

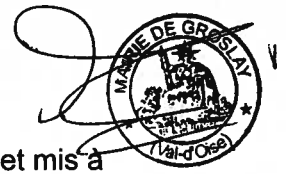
M. KLIPFEL Lucien à Mme CHAUVEAU Ghislaine  
M. LEFFET Ludovic à M. CITO Ferdinando  
M. BOISSEAU Guy à M. CORINTHE Lucien  
Mme DEGLIAMÉ Carmela à M. HERCYK Philippe

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	29
<b>Nombre de Conseillers Présents</b>	19
<b>Nombre de Conseillers Votants</b>	23
<b>Date de convocation</b>	29/09/2023
<b>Date d'affichage</b>	29/09/2023

**Objet : Rétrocession de la parcelle cadastrée AK n°468 et d'une partie de la parcelle AK n° 467 situées 110 Bis rue du Général Leclerc**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** Le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 janvier 2006, modifié le 27 septembre 2007, mis à jour le 5 décembre 2007, modifié le 25 juin 2009, mis à jour les 17 juillet 2009, 27 octobre 2009, modifié simplement le 26 mars 2010, modifié le 14 juin 2012, mis à jour les 28 mars 2013, 13 mai 2013, 23 décembre 2013, révisé au titre du L. 123-13 alinéa 2 le 23 janvier 2014, Modifié le 13 mars 2014, mis en compatibilité par Déclaration de Projet le 18 septembre 2014, mis à jour le 24 septembre 2014, modifié simplement le 13 novembre 2014, modifié le 18 décembre 2014, modifié simplement le 5 novembre 2015, le 13 décembre 2016, mis à jour le 10 février 2017, modifié simplement le 30 juin 2017, ~~la révision alléguée du 28~~



juin 2018, modifié simplement le 19 septembre 2019, mis à jour le 16 octobre 2019 et mis à jour le 22 octobre 2019,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 18 septembre 2014 concernant l'échange foncier (sente et trottoir) entre la commune et la compagnie de Phalsbourg afin de faciliter l'insertion du programme immobilier sis 110bis, rue du Général Leclerc,

**VU** le permis de construire accordé à la compagnie de Phalsbourg le 30 octobre 2014 pour la réalisation d'un programme immobilier mixte comportant des logements, une crèche et un commerce,

**VU** le transfert de permis de construire de la Compagnie de Phalsbourg à la SAS EDMP IDF en date du 2 juillet 2020,

**VU** le permis de construire modificatif délivré à la SAS EDMP IDF en date du 5 juillet 2021,

**VU** le procès-verbal de l'Assemblée générale de la copropriété approuvant le projet de rétrocession et autorisant le syndic (cabinet Nexity) en charge de la gestion du groupe immobilier de signer l'acte de rétrocession de la parcelle AK 468 et une partie (trottoir) de la parcelle AK 467 à l'euro symbolique suivant le document d'arpentage joint,

**VU** le document d'arpentage établi par le cabinet MARMAGNE en date du 13 octobre 2020,

**VU** l'avis de la commission des finances du 25 septembre 2023,

**VU** l'avis de la commission d'urbanisme du 26 septembre 2023

**CONSIDERANT** que l'échange foncier consistait à céder à la Compagnie de Phalsbourg la parcelle cadastrée AK n° 468 afin de faciliter l'insertion du programme immobilier sis 110 bis, rue du Général Leclerc et de régulariser par une cession à la commune une partie de la parcelle cadastrée AK n° 467 correspondant à du trottoir, emprise foncière de fait dans le domaine public,

**CONSIDERANT** que le projet d'aménagement à fait l'objet d'un permis modificatif déposé par le nouvel acquéreur, la SAS EDMP, apportant certaines modifications au projet initial,

**CONSIDERANT** que la parcelle cadastrée AK n°468 n'étant plus nécessaire au projet modifié, la Commune a formulé le souhait de la réintégrer dans le domaine communal afin de lui redonner son usage initial de sente piétonne,

**CONSIDERANT** qu'il convient de régulariser l'emprise foncière, d'une surface de 78 m<sup>2</sup>, (correspondant à du trottoir) située, de fait, dans le domaine public,

**CONSIDERANT** l'accord de la SAS EDMP IDF de rétrocéder à la ville les parcelles AK n° 468 et une partie de AK 467 (trottoir) à l'euro symbolique,

**CONSIDERANT** que suite à la mise en copropriété du programme immobilier, le syndic (cabinet NEXITY à Franconville) en charge de sa gestion, a été mandaté lors de l'Assemblée générale du 5 juin 2023 pour signer l'acte de rétrocession des parcelles ci-dessus nommées,

Entendu l'exposé de Monsieur Marc CLOUET, Maire adjoint à l'urbanisme, aux travaux et au développement durable

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

*Pour : 20 voix*

*M. CANCOUET Patrick - M. CLOUET Marc - Mme CHAUXEVEAU Ghislaine (pouvoir M. KLIPFEL Lucien) - Mme NUNES Jennifer - M. CITO Ferdinando (pouvoir M. LEFFET Ludovic) - Mme COUDRIER Laura - M. GIRARD Denis - Mme CAPITAINE Amalia - Mme MUGNIER Annie - M. HARLE Sylvain - M. JOLY Denis - M. MOINIER Fabien - M. CORINTHE Lucien (pouvoir M. BOISSEAU Guy) - M. JEFFROY François - M. MOUSSARD Paul - Mme JOUSSERAND Celia - M. HERCYK Philippe (pouvoir Mme DEGLIAME Carmela) - M. GEFFROTIN Philippe.*

Mairie de Groslay  
21 rue du Général Leclerc

Accusé de réception en préfecture  
095-219502887-20231003-20-10-53-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Contre : 3 voix

M. HERCYK Philippe (pouvoir Mme DEGLIAME Carmela) - Mme DERKAOUI Bouchra

**Article 1 : DECIDE** la rétrocession à l'euro symbolique, au profit de la Commune, de la parcelle cadastrée AK n° 468 sise entre la rue du Général Leclerc et la rue Charles de Gaulle, appartenant à la SAS EDMP IDF pour une surface d'environ 173 m<sup>2</sup>, ainsi que la régularisation de l'emprise foncière de fait dans le domaine public correspondant à du trottoir, d'une surface de 78 m<sup>2</sup>.

**Article 2 : DIT** que les frais de géomètre sont pris en charge par la SAS EDMP IDF.

**Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Marc CLOUET, Maire Adjoint à l'urbanisme, à signer tous les documents nécessaires à la passation de cet acte.

**Article 4 : PRECISE** que l'Etude LENOIR-NEVEUX à Groslay avec le concours de l'Etude DOLO à Sarcelles seront chargées d'établir l'acte de vente.

Publiée ou Notifiée le  
Certifiée exécutoire par le Maire,  
le

Patrick CANCOUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance  
**Monsieur Marc CLOUET**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MC', written over a faint grid background.